

Le Greffier Sauzin
au
Sieur de Zuylichem

Copie

A la lettre de m. de Zuylichem du
21. nou. 1664.

A Orange ce 12. Nouembres
1664.

Monsieur

J'ay receu celle dont il vous a pleu m'honorer du 11.
d'Octobre dernier, et loue Dieu de ce qu'il vous a
s'ammené heureusement de vostre Voyage d'Angleterre
des heureux succes que vous y auez rencontrés, Et de
ce que non obstant les Rigueurs et changement des
Saisons et vostre aage, vostre Sante est demeurée sans
alterations,

Il pourroit bien estre arriué que j'aurois erre' en la
datte des lettres que j'ay accuse' de vous auoir escript,
mais cella a procede' de ce que m'ayant fait souuente
fois apprehender que le Chasteau ne se saisist de mes
papiers, cella les a tenus durant long temps en desordre
ayant esté obligé de les tenir caches tantost deça, et
tantost della ce qui pourroit bien auoir cause' quelque
meprise,

Vous tiendrons la methode qu'il vous plaist nous
prescrire quand il faudra demander les ordres a S.
a. M. et ne scaurons mieus faire que de les faire
passer par vostre Canal,

Le Bureau a aussi veu la copie de l'arrest du Conseil
qu'il vous a pleu m'envoyer avec les observations qu'y
auez adioustees lesquelles sont tres sages tres pertinentes
et tres judicieuses, et ca esté un grand malheur de ce
que vous ne vous y estes pas rencontrés lors qu'il a
esté rendu, Car jecrois qu'il y auroit maintenant
bien de peine a faire reparer ces griefs,

Quant aux deniers de la ferme, j'estime qu'il est tres
necessaire de ne laisser pas des arrirages en mains
des fermiers pour les raisons qui vous sont tres bien
connues,

Il nous firent presenter ces jours passer le Breuet
de S. A du 10. Octobre 1663. mais nous jugeasmes
de ne pouvoir pas l'Enregistrer pour les raisons
contenues en la lettre que le Bureau en escript
a S. A. laquelle Monsieur je vous envoie toute
ouuerte ayant esté estonnez de ce que les fermiers
l'ont gardé si long temps, sans la faire enregistrer
s'ils le jugeoient necessaire, et non pas en envoyer des
Copies, comme s'ils ont fait a leurs comis.

Je vous ay donné advis par mes precedentes du grand
desmele qui est entre les maisons de messieurs de
Beaufain et de Malijay, duquel vous aures sans
doubte esté aussi adverti d'ailleurs et auois renvoyé
de vous en escrire plus amplement a une information
plus certaine, du despuis j'ay recouuré les informations
que ledit Sieur de Beaufain a fait faire sur ce
Sujet avec la copie des lettres qu'il en a escript a
Monsieur le Duc D'edigueres auquel il a l'honneur
d'appartenir, lesquelles je vous envoie, ledit Sieur
de Beaufain a aussi envoie a M. de Langes la
relation veritable, et bien circonstanciee de tout
cest affaire, de laquelle Monsieur vous pourrez estre
bien particulierement informé, si vous le jugez ainssi
necessaire,

Je vois ledit Seigneur de Beaufain en disposition

Cela est
bien

de faire Voyage a la Cour sur ce Sujet, si mond^e Seign^r
le Duc Desdiguieres le trouue bon, et si cella estoit
il ne manqueroit pas le faire sonner bien haut le
mauvais traitement qu'il a receu et recoit du
Chasteau, et tous les bons Sujets de Son altesse
pour encroistre son parti et se maintenir, et outre
mondit Seigneur le duc Desdiguieres il a encores
monseigneur le mareschal de Turenne, monseign^r
le mareschal de Villeroy, monsieur le Chancelier
et d'autres grands de la Cour, lesquels ne manqueroient
pas de le presenter au Roy et de bien appuyer ses
interests. Dans lesquels ceux de S. A. se rencontrants
ce sera a vous Monsieur a juger s'il se pourroit
mesnager quelque chose pour le bien de son Service,
Cela est vraiment led^e Seigneur de Beauvain parle de faire ce voyage
bien raisonnable. a ses despens, sans qu'il encouste rien a S. A.

Il y a long temps que nos fermiers font semblant de
vouloir faire travailler la monnoye, et l'ont mesme
affermee a forfait, mais pourtant rien ne lui est encores
Cependant j'espere de faire demain, Dieu aidant un
petit Voyage a une journée d'icy pour achepter
et choisir deux ou trois cents meuriers pour les faire
planter sur les bords des terres des contrecarpes de la
Ville et des Bastions ruinez pour empescher qu'on ne
les occupe, comme j'y vois quelque disposition, et cela rendra
dans quelques années a S. A. une rente considerable,
Lesd^s fermiers ne font plus de difficulté de payer et sur
nos mandats les choses que nous jugeons raisonnables.

pour le bien du service de S. a. Et sans nos mandats
de gaiges à des personnes qui le meritent fort mal
tout pour ne faire aucunes fonctions que pour les
mauvaises inclinations et bien souvent le Catholique
y opere beaucoup. C'est pourquoy si nos maux auoyent
à durer plus long temps, comme les mal intentionnes
sonnent icy fort haut, j'estime que pour ne faire
rien de mal intentionné à propos, et de contraire
aux intentions de S. a. quil seroit necessaire qu'il
luy pleust envoyer un estat de payemens qu'il
entend estre faicts afin qu'il fust punctuellement
suiuy duquel. Estat on pourroit envoyer un project
d'icy, C'est monsieur tout ce que je vous puis dire
pour le present, sinon que je suis tousjours avec
respect,

Monsieur

Vostre tres humble tres obeissant
et parfaitement acquis
estoit Signe' Serviteur

Laurin

roals
les
hoicum
uogent
tonnes
re
raire
qu'il
il
ent
oject
dire
c

fant
teur

Copie
Le Greffier Sauzin
a moy.